

Remorque de travail
(véhicule spécial)*

Marque de fabrique

CADILLON

Type

C .. - 40 (.) **

Fiche d'homologation No

CH 9150 09

Constructeur
Identification

CADILLON SA., 17, rue de Verdun, F-71120 Charolles / France
sur la plaquette du constructeur : "C 25 40" ou "C 27 - 40 A"

Plaquette constructeur

à droite, à l'avant latéralement sur la tourelle

Numéro du châssis

à gauche, à l'avant en haut sur longeron du chariot + sous plaquette

Importateur principal

BAUMASCHINEN AG ZURICH, 8953 Dietikon

Véhicule homologué

150

Châssis

Nombre d'essieux

2

Nombre de roues :

6

Suspension

-

Direction

par pivot

Frein de service

à air comprimé, 2-conduites, indirect, à expansion interne, sur roues
arrière, 1 valve de desserrage à main et 1 valve de desserrage rapide

Frein d'arrêt

mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière, à vis

Carrosserie

grue

Dimensions

intérieur

extérieur

Longueur

15950

Largeur

2500

Hauteur

4000

Porte à faux

av

av

3550

ar

ar

6700

Empattement

5700

Voie

av

ar

450

1820

Dist. anneau axe

av

ar

1750

7450

Distance pivot

-

axe ar

-

Poids :

avant

arrière

total

Poids à vide

2820

9110

11930

Charge utile ou

Poids effectif

11930

Poids total

11930

Garantie fabrique :

6000

10500

12500

Dimens. pneus

750x230-15

10 R 22.5

+) _____

Ply / bar

12/6,0

- / 9,0

Charge

7500

14260

pour V max

25

25

Vitesse maximale selon constructeur

25

Vitesse maximale selon tenue de route

25

Equipement		Moteur de travail		
Feux rouges		Marque	_____	Type _____
Feux stop		Bruit	_____	à t/min _____
Clignoteurs	av	Silencieux	_____	
	ar	Mesure des gaz	_____	
Catadioptres	av	Déparasitage	_____	
	lat.			
	ar	Indications pour le permis de circulation		
Feux de gabarit	av	Genre remorque	Remorque de travail (vhc.spéc.)	
	lat.	Marque et type	CADILLON C .. - 40 **)	
	ar	FH-No CH	9150 09	
	ar vers l'av	Carrosserie	grue	
Eclairage plaque		Poids à vide	11930	Charge utile -
Cale		Poids de service	-	Poids total 11930

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : longueur, porte à faux arrière.
- **) Type : C 25 - 40 = longueur de la flèche 25 m
C 27 - 40 A = longueur de la flèche 27 m.
- +) Variante de pneus : AV = 7.50 R 15 16 PR 5960 (9,5) Vmax 25 km/h
250 - 15 16 PR 6620 (9,0) 25 km/h
AR = 8.25 - 20 12 PR 10650 (6,0) 25 km/h
9 R 22,5 14 PR 10530 (7,9) 25 km/h

Inscription dans le permis de circulation, voir fiche complémentaire I

Lieu et date de l'homologation Zurich, 10.12.81

Service fédéral d'homologation

Remorque
de travail
(véhicule spéc.)

C A D I L L O N

C .. - 40 (.)

CH 9150 09

Fiche complémentaire

I

Inscription dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 115 - feu orange obligatoire (à l'extrémité de la grue);
- 118 - vitesse max. 25 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: panneau avec feu de gabarit rouge à l'extrémité de la grue + signal selon OCE 35/4;
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées;
- 141 - assurer: la tourelle, le crochet de grue, la flèche, l'appui de la flèche et la barre de fixation de la flèche;
- 160 - montage: les feux prescrits, les clignoteurs et les catadioptres.

Zurich, 10.12.81